

2018-02-027-DR/RH

nomenclature: 4.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 FEVRIER 2018

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix-huit, le sept février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme DESTOUESSE	procuration à	M. GONZALES
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE

Mme BISBAU

ABSENT

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 31



2018-02-027-DR/RH - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFF ID : 040-214003121-20180208-2018_02_027-DE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder à la mise à jour réglementaire annuelle du tableau des effectifs 2018. Il précise que conformément à la réglementation, le tableau des effectifs mis à jour régulièrement, doit être joint en annexe du budget de la Commune.

Il rappelle que le tableau des effectifs au delà de son aspect réglementaire est un outil d'information et de gestion prévisionnelle important pour la Collectivité. Il permet de visualiser les postes budgétaires tout en distinguant les postes pourvus et les postes vacants. Il recense ainsi l'ensemble des postes de la collectivité par filière, cadre d'emplois et grade en précisant s'il s'agit d'emplois à temps complet ou non complet. L'obligation légale ne porte que sur les emplois titulaires et stagiaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise à jour du tableau des effectifs prend en compte plusieurs paramètres :

- Les évolutions et mouvements intervenus tout au long de l'année liés à des arrivées, des départs, des modifications de temps de travail ou encore les avancements et promotions des agents.
- Les évolutions prévisibles du tableau dans l'année 2018 (avancements, départs, créations de postes, transformations de postes liées à des éventuels avancements et promotions...)

Monsieur le Maire souligne enfin que comme les années précédentes, l'évolution du tableau interviendra tout au long de l'année pour permettre un ajustement au plus près des mouvements de personnel et des crédits budgétaires disponibles. Il précise à ce titre que le Conseil Municipal sera saisi des différentes modifications proposées tout au long de l'année.

Enfin il est précisé au Conseil Municipal que compte tenu du fait que le Comité Technique local n'a pu se réunir en amont de cette séance pour avis sur la suppression des postes vacants non pourvus (liés aux mouvements de personnel et promotions intervenues dans l'année), la mise à jour du tableau des effectifs sera dans un premier temps consacrée uniquement à la création des postes nécessaires. La suppression des postes non pourvus sera effectuée lors du prochain Conseil Municipal après avis du Comité Technique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs des postes à temps complet et temps non complet 2017

Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets issus de l'application du PPCR (parcours professionnel carrières et des réformations) modifiant les grilles des cadres d'emploi de catégories A, B et C



Considérant qu'un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du C

ID : 040-214003121-20180208-2018_02_027-DE

DELIBERE

DECIDE de :

- créer le poste permanent suivant :
1 poste d'adjoint technique – Catégorie C à temps complet
- créer les postes non permanents suivants :
2 postes à temps non complet d'adjoint administratif afin d'effectuer la mission annuelle de recensement de la population

ADOPTÉ le tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet au 01/01/18 ci-annexé.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2018. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Vote: 31

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 8 février 2018
Le Maire

